

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 9 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 2 AVRIL 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Francis PEDARRIOSSE, M. Michel BREAN, M. le Dr Philippe DUCHESNE, M. Bertrand GAUFREYAU

#### POUVOIRS :

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN  
 M. Michel BREAN donne pouvoir à M. Serge BALAO  
 M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR  
 M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 40 : CONVENTION D'ADHESION**

Par délibération en date du 30 juin 2011, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.

Le Conseil d'Administration du C.D.G. 40, lors de sa séance du 15 décembre dernier, ayant décidé de mettre en conformité cette convention par rapport aux dernières modifications législatives et réglementaires, il convient de signer une nouvelle convention pour l'année 2015.

Cette dernière prévoit le bénéfice pour la Collectivité de différentes missions assurées par le service de médecine préventive et d'un accès aux différents services, dispositifs et outils du C.D.G. 40, en matière de santé et de sécurité au travail.

Les missions assurées par le médecin de prévention ont pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

Le service de médecine préventive est également à la disposition de la Collectivité pour toute question concernant les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire.

Le montant annuel de la participation de la Collectivité au titre de l'année 2015 s'élève à 66,11 € toutes charges comprises par agent.

**SUR PROPOSITION DE MADAME BEATRICE BADETS, CONSEILLERE MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, pour les prestations décrites ci-dessus.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150409-18-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 10 Avril 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».